



## PROJET ASSOCIATIF

### HISTORIQUE EN QUELQUES DATES

**1985** : Le gouvernement lance la première campagne « Pauvreté Précarité ». Les associations marseillaises se mobilisent largement à l'appel de la Préfecture et dressent un état des lieux des besoins dans les domaines du logement, de l'hébergement, de la santé et de l'accès à l'emploi. De nombreuses propositions sont élaborées et pour la première fois une mutualisation des moyens est recherchée. Plusieurs initiatives naissent de cette mobilisation : hébergement d'urgence, banque alimentaire, accueil de jour des SDF, etc.

**1988** : Création dans la poursuite de ce mouvement de Solidarité Logement : 10 associations (Armée du Salut, Entraide Protestante, Emmaüs Pointe Rouge, Saint Vincent de Paul, Les Petits Frères des Pauvres, SOS Femmes, La Caravelle, le CASIM, La Draille, ATD Quart Monde) et des personnes bénévoles unissent leurs efforts pour créer un hébergement d'urgence pour les familles à la rue, à Marseille. L'association de loi 1901, est gérée par un conseil d'administration composé de 14 administrateurs tous bénévoles. Le but de l'association est inscrit dans l'article 1 de ses statuts : « l'accueil temporaire ou en urgence, le suivi social, le soutien des familles et personnes en difficulté de logement ou d'insertion et la défense de leur cause ».

**1994** : Ouverture en décembre de « l'Hôtel de la Famille » au 35 rue Sénac. Cet immeuble, devient le siège de l'association grâce à une convention tripartite signée par la Ville de Marseille (propriétaire de l'immeuble), Habitat-Marseille-Provence (office HLM) qui réhabilite l'immeuble, et l'association qui en prend la gestion. C'est la première structure qui s'ouvre à Marseille permettant d'accueillir des familles complètes, évitant ainsi l'éclatement de leurs membres sur plusieurs établissements.

**2000** : Ouverture du service « Hébergement temporaire » et du service « accompagnement social ». Certaines familles étrangères adressées par la DDASS, nécessitaient un accueil différent suite à leur demande d'asile. Le nombre de place en structure CADA étant insuffisant, des solutions provisoires étaient auparavant recherchées dans diverses structures d'hébergement, alourdissant leur fonctionnement. Des logements loués par l'association dans le parc privé et dans le parc social permettent dorénavant un accueil de meilleure qualité et mieux adapté à ce type de situations. Le service accompagnement social est un complément de service fourni à l'ensemble des familles hébergées en urgence. Il est en partie mis à la disposition de la résidence sociale des Restaurants du Cœur.

**2003** : Ouverture du CHRS « Logements d'insertion ». De nouveaux logements sont loués de la même manière pour permettre l'hébergement prolongé de familles nécessitant un accompagnement soutenu.

**2004** : Transformation de « l'Hébergement temporaire » en CADA. L'Etat multiplie le nombre officiel des places d'hébergement des demandeurs d'asile en agréant les initiatives existantes financées sur des crédits précaires. L'association dispose alors d'un budget dont la structure autorise le renforcement de l'équipe.

**2010** : L'association SOLIDARITE LOGEMENT devient l'association LOGISOL

► *En dix années de fonctionnement, la capacité d'hébergement de l'association est passée de 10 à 27 logements (de 40 à 125 places), l'équipe est passée de 5 permanents à 18 permanents. De crédits de fonctionnement précaires renouvelés chaque année, elle dispose aujourd'hui de lignes budgétaires pérennes ayant permis le renforcement de ses compétences internes. Tous services confondus, plus de 900 familles ont ainsi été hébergées dont plus de 2000 enfants.*

## **DES VALEURS PARTAGEES**

Les membres fondateurs se sont réunis autour de leur refus partagé de la misère : ils sont tous convaincus qu'elle n'est pas une fatalité, qu'elle peut se combattre à condition que chacun dans son domaine se mobilise et qu'ensemble ils puissent apporter des réponses adaptées aux situations rencontrées.

La famille est le lieu où se forge l'homme social et chaque individu qui la compose doit y trouver sa place et s'y forger en tant que citoyen d'une communauté. C'est dans ce sens que l'association a choisi de travailler sur ce public de familles. Il s'agit d'aider les parents à exercer pleinement leur rôle éducatif. L'accueil des familles se fait dans le plus grand respect de leurs origines ethniques et culturelles.

Les fondateurs de l'association se sentent solidaires de ces familles, entendent défendre leurs droits, leur dignité et leur citoyenneté. Le logement est le pré requis à toute démarche vers cette insertion recherchée.

Ces valeurs fondamentales sont partagées par les permanents qui oeuvrent au quotidien auprès des familles accueillies.

## **LES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION**

Ils sont multiples et complémentaires :

**La solidarité** avec les familles hébergées se manifeste à travers l'accueil qui leur est réservé : il s'agit de les accompagner dans ce moment chaotique de leur itinéraire où on leur permet d'effectuer une pause pour se remobiliser sur leur parcours, leur situation administrative. L'hébergement d'urgence n'est pas une fin en soi, ni même une solution à leur problème. C'est un temps privilégié dont vont bénéficier les familles pour rencontrer une équipe

entièrement mobilisée pour trouver avec elles les bases d'un redémarrage, d'une reconstruction de leur identité familiale.

**L'accompagnement social** qui est mis en œuvre autour de ces familles prend en compte la régularisation des situations administratives de la famille ou des différents membres de la famille, de retrouver l'accès à leurs droits en général, à un logement ou un hébergement en réinsertion sociale si nécessaire, à la scolarisation des enfants, l'accès ou le retour à l'emploi des adultes, l'accès à la culture, aux loisirs, les aider à traiter les problèmes éventuels de santé.

Mais le rôle de l'association ne s'arrête pas là. Il est aussi de **porter à la connaissance des Pouvoirs Publics** ce type de situations, de dénoncer les dysfonctionnements de la société qui jettent à la rue des personnes dès lors qu'elles rencontrent des difficultés souvent cumulées d'ordre personnel, culturel, économique, social ou familial. Elle contribue non seulement à mettre au jour les multiples facettes de la pauvreté, mais aussi les évolutions que l'on peut voir apparaître au fil des années, à en combattre les causes et les effets. L'association s'attache à tout mettre en œuvre pour valoriser les compétences de ces personnes pour qu'elles deviennent les acteurs de leur propre devenir.

Enfin, l'association avec l'ensemble des associations oeuvrant dans ce domaine réfléchit de façon permanente aux moyens et interventions à développer pour mieux répondre aux besoins, mettre en commun les connaissances des différents publics qu'elles reçoivent, améliorer sans cesse les modes de fonctionnement et co-produire de nouvelles réponses ciblées chaque fois que de besoin.

L'association évolue au sein d'un réseau constitué d'associations s'appuyant sur des Fédérations (FNARS, URIOPSS et ALID) qui représentent autant de canaux de sensibilisation et d'interpellation des Pouvoirs Publics. L'ambition de ce mouvement organisé d'associations est bien de faire évoluer la prise en charge de ces familles et personnes en difficulté par la société en général et les services sociaux en particulier, de faire évoluer la réglementation et la législation de notre pays en leur faveur.

## **LES ACTIONS DEPLOYEES**

Au fil des années, le conseil d'administration de l'association, face aux besoins et aux évolutions constatées, s'est donné les moyens d'affiner son projet d'ensemble et de diversifier ses interventions toujours centrées sur les familles. Ces évolutions se sont faites grâce au soutien de la DDASS et du Conseil Général des Bouches-du-Rhône :

- L'hébergement d'urgence : c'est l'activité initiale autour de laquelle s'est constituée l'association. Il est effectué dans l'Hôtel de la Famille (10 logements de type T1 bis) et permet de recevoir chaque année 60 à 70 familles année, pour une durée de 2 mois maximum. Les financements de fonctionnement proviennent pour moitié de l'Etat et pour moitié du Conseil Général.

L'association a développé un système d'admission partagée avec d'autres structures d'hébergement d'urgence pour garantir la transparence des critères d'admission et raccourcir les délais d'attente. Elle développe également une collaboration étroite avec des bailleurs afin de faciliter la sortie des familles. Mais l'essentiel du travail réside avant tout dans la mobilisation des familles sur leur avenir.

- l'hébergement en CADA pour des familles étrangères recherchant la protection de la France et ayant déposé une demande d'asile dans ce sens (10 logements d'accueil en secteur diffus, privé ou HLM). Le budget de fonctionnement est entièrement assuré par l'Etat.

Au départ les délais d'attente pour obtenir les réponses aux demandes se comptaient en années. Aujourd'hui l'Etat a considérablement réduit ces délais (3 mois), mais le nombre de dossiers faisant l'objet d'une réponse positive est très faible (de l'ordre de 2% seulement). Les sorties de la majorité de ces familles sont alors des moments difficiles qu'il faut gérer avec beaucoup d'attention. Le traitement des situations des demandeurs d'asile et les évolutions actuellement constatées sont particulièrement problématiques en France et préoccupe fortement l'association qui dénonce le sort réservé à ces familles déboutées.

- les logements d'insertion (7 logements en secteur diffus) pour les familles qui nécessitent une prise en charge plus soutenue au sortir de l'hôtel de la famille ou bien adressées par d'autres associations. Les financements proviennent essentiellement de l'Etat.

Un travailleur social accompagne les familles et développe un ensemble d'actions leur permettant de retrouver confiance en elles, d'aborder des problèmes plus spécifiques et d'envisager avec elles leur avenir. La période de prise en charge est définie avec la famille en fonction de son projet. L'accès à un logement permettant leur sortie est possible grâce au concours de bailleurs sociaux ou d'agences immobilières. Les collaborations construites au fil des années avec les bailleurs sociaux ou privés permettent la sortie à terme de ces familles.

- Le service d'accompagnement social : indispensable pour le suivi des familles. Les financements proviennent du FSL aujourd'hui entièrement géré par le Conseil Général. Ce dispositif a fait l'objet d'une diminution nette des mesures accordées depuis quelques années mais semble se stabiliser. Cette évolution n'est pas sans conséquence sur les activités déployées.

Une conseillère sociale prend en charge les familles pour les accompagner dans un processus de relogement. Elle permet par son travail et ses compétences de favoriser l'appropriation par la famille de son nouvel espace de vie. Elle favorise le maintien du lien entre le locataire et son bailleur. Pour les familles qui demeurent sans logement, elle permet d'assurer un soutien personnalisé et renforcé dans la recherche d'une solution.

## **ENVIRONNEMENT ET AVENIR**

L'évolution de l'environnement économique et social dans lequel évoluent les associations en général, présente un certain nombre de points négatifs :

- les formes de la pauvreté sont de plus en plus diverses et le nombre des familles en grande difficulté est de plus en plus important.
- Les enveloppes budgétaires accordées aux associations oeuvrant dans le domaine de la solidarité sont de plus en plus restreintes.
- L'évolution de la réglementation en matière d'immigration a pour effet direct une restriction très dure des droits des demandeurs d'asile.

- La décentralisation qui se poursuit depuis 2005, a pour effet de recentrer les politiques des Conseils Généraux sur les seuls bénéficiaires du RMI. Un recentrage qui écarte de toutes aides les autres situations.
- Le glissement d'une politique de lutte et de prévention de la pauvreté vers une politique de gestion de la pauvreté est un tournant inquiétant que refusent et dénoncent les associations aujourd'hui.

Cependant des aspects positifs contrebalancent heureusement ce constat tant dans l'évolution de notre association que dans son contexte global :

- La qualité de l'accueil des familles est sans cesse améliorée
- L'évolution ascendante de certaines situations familiales qui ont pu trouver un nouvel élan pour se reconstruire, témoigne de l'utilité et du bon choix de la démarche engagée
- La genèse de notre association et son pluralisme caritatif, confessionnel et professionnel, a permis d'impulser un mouvement de militantisme toujours actif aujourd'hui. Dans leur fonctionnement, le conseil d'administration et l'équipe de salariés ont acquis un grand sens des responsabilités, une totale transparence des procédures, des situations et de l'emploi des financements publics.
- D'une façon plus générale, les associations ont appris à rationaliser et mutualiser leurs moyens tout en innovant par des réponses bien adaptées aux situations rencontrées.
- La solidarité inter-associative permet une mobilisation toujours plus efficace contre les évolutions plurielles de la pauvreté, et la voix des associations est aujourd'hui reconnue et entendue par les institutions locales. Les délégations sont reçues par les représentants les plus significatifs des Pouvoirs Publics.
- Aujourd'hui plus que jamais, le partenariat avec les institutions publiques doit être renforcé afin de décupler les actions et les moyens restant à développer pour faire face à la dégradation constatée et subie par un nombre croissant de familles.